

COMMUNE DE SAINT-BARAING

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FEVRIER 2026

Date de convocation : 6 FEVRIER 2026

Présents : M. BEAU David, M. COULON Alexandre, M. CUSSEY Florian, M. DUCLET Jacky, Mme MICHAUD Mélanie, M. MICHAUD Robert, M. VAUDRY Pascal, Mme REVERCHON Delphine, M. REVERCHON Loïc.

Absent : M. TEPINIER Thomas.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 h 30.

Mme Mélanie MICHAUD a été désignée en qualité de secrétaire conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ordre du jour :

- Approbation du procès verbal du 18 décembre 2025
- DCM : renouvellement des baux
- Questions diverses

1- Approbation du procès verbal du Conseil Municipal du 18 décembre 2025

Aucune observation n'ayant été formulée, le compte rendu du Conseil Municipal du 18 décembre 2025 est adopté à l'unanimité.

2- Délibération : renouvellement des baux

M. le Maire informe le Conseil municipal que plusieurs baux portant sur des terrains communaux arrivent à échéance. Il précise que ces terrains sont actuellement loués conformément aux conventions en vigueur. Considérant l'intérêt pour la commune de maintenir l'exploitation et l'occupation de ces terrains dans des conditions conformes à la réglementation en vigueur ; Considérant qu'il convient d'assurer la continuité des conventions locatives dans l'intérêt communal ; M. le Maire propose au conseil de se prononcer quant au renouvellement de ces baux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, DECIDE de :

- RENOUELER les baux communaux à compter de la date d'expiration des baux pour une durée de neuf ans,
- AUTORISE le Maire à signer les baux dont les parcelles sont attribuées comme il suit :
 - Amandine CRANCE : ZB 94 d'une superficie de 49a 50ca et ZD 32 (Chaussin) d'une superficie de 26a 60ca pour une valeur de 87.95€ en 2025 ;
 - EARL de Servotte (Damien CHAPELOTTE) : ZE 79, le Rougemont, d'une superficie de 20a et ZC 23 Les chagneaux, d'une superficie de 18a 60ca pour une valeur de 39.79 € en 2025 ;
 - Loïc REVERCHON, ZE 74, Le Gay Seuillot, d'une superficie de 64a 90ca pour une valeur de 68.40 € en 2025 ;
 - Loïc REVERCHON, une partie du terrain de la parcelle B56 d'une superficie de 55a 40ca pour un montant de 58.38 € pour 2025 ;
 - David LACAILLE, ZB 24, d'une superficie de 1ha 04a 83ca et ZB 63B d'une superficie de 3ha 82a 71ca (Chêne Bernard) pour une valeur de 527.94 € en 2025 ;
 - Pascal RAMEAUX, ZB 64, Card du Bois, d'une superficie de 4ha 18a 22ca, pour une valeur de 499.53 € en 2025.

Ces valeurs sont applicables en fonction des indices de fermage.

3- Questions diverses

Une plateforme sera réalisée afin de mettre en place la table extérieure vers la salle des fêtes.

Des poubelles ainsi qu'un rangement seront commandés pour la salle des fêtes.

Vente de Hêtre : la vente a dégagé un bon bénéfice.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 22 h 00.



Application Intramuros

Retrouvez toute l'actualité de la commune (Comptes rendus du CM, l'agenda, l'urbanisme, les horaires de la déchetterie, etc...) via l'application Intramuros, téléchargeable **gratuitement** et sans communiquer vos données personnelles.

La secrétaire de séance
Mélanie MICHAUD

M. le Maire
Robert MICHAUD